



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 63

Votants : 74 (dont 11 procurations)

N° 25

OBJET :

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DE LA MONTAGNE
BOURBONNAISE**

**MODIFICATIONS DES
MODALITES DE
CONCERTATION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 8 AVR. 2019

Publiée ou notifiée
le : - 8 AVR. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n°21) – M. AURAMBOUT (à partir de la délibération n°4)

- J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la délibération n°4), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – F. HUGUET - J. COGNET - JY.

CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M.

CHARASSE – E. GOULFERT (de la délibération n°1 à la délibération n°20 et à partir de la délibération n°25) - M. GUYOT – A. CHAPUIS - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (à partir de la délibération n°6) - MC. STEYER (à partir de la délibération n°14) - M.

JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration : M. J.S. LALOY à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°5), Vice-Président.

Mmes et MM. C. BERTIN à A.G. CROUZIER - B. BAYLAUCQ à MC. VALLAT – A. DAUPHIN à A. CORNE – P. SEMET à F. SKVOR - C. BENOIT à MO. COURSOL – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KAJDAN à JL. GUITARD – G. MAQUIN à JJ. MARMOL – JP. SALAT à M. JIMENEZ – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. H. DUBOSCQ - F. BOFFETY – F. MINARD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les L. 103-2 à L. 103-6 relatifs à la concertation,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan

local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

Vu la délibération N°2014/102 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise en date du 20 novembre 2014 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale et définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation,

Vu la délibération n°27 du 28 septembre 2017 du Conseil Communautaire portant sur la modification et la mise à jour des modalités de concertation,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications aux modalités de concertation sur les moyens qui seront offerts au public pour formuler ses observations et propositions, il est proposé de supprimer les modalités suivantes :

- 4 permanences d'une demi-journée chacune seront tenues sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise par un élu de la commission Urbanisme dans le mois précédent l'arrêt du projet de PLUi. Les dates, horaires et lieux de ces permanences seront publiés sur le site internet de Vichy Communauté et par voie d'affiche 15 jours avant la première permanence.

Considérant qu'à la suite d'avis des Personnes Publiques Associées ces permanences précédant l'arrêt du projet de PLUi apparaissent redondantes avec l'enquête publique réglementaire prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme..

Propose au Conseil Communautaire :

- de valider les modalités de concertation telles que modifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 28 mars 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 25 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019

Objet de l'acte : - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA MONTAGNE
BOURBONNAISE - MODIFICATION DES MODALITES DE CONCERTATION

.....
Date de décision: 28/03/2019

Date de réception de l'accusé 08/04/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28mar2019_25

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190328-28mar2019_25-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 25.pdf (99_DE-003-200071363-20190328-28MAR2019_25-DE-
1-1_1.pdf)